

ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN NORD À L'HORIZON 2035, PLAN D'ACTION 2015-2020
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ENTRE

LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, personne morale légalement constituée par la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, c. S-16.011) ayant son siège au 900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 720, Québec (Québec) G1R 2B5, représentée par M. Robert Sauvé, président-directeur général, dûment autorisé en vertu de l'article 43 de la Loi sur la Société du Plan Nord,

(ci-après appelée la « Société »);

ET

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, pour et au nom du GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, agissant par Mme Sylvie Barcelo, sous-ministre,

(ci-après appelé le « Ministre »);

(ci-après collectivement appelés les « Parties »).


RS

PRÉAMBULE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Loi sur la Société du Plan Nord (ci-après la « LSPN »), la Société a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé;

ATTENDU QUE le Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 (ci-après appelé « PNPA 2015-2020 ») a été approuvé par le Conseil des ministres et que ce plan comporte des priorités d'action visant la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire du Plan Nord;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est doté d'une vision énonçant qu'à l'horizon 2035, le Plan Nord aura permis la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec, dans le cadre d'un développement durable exemplaire, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable;

ATTENDU QUE le PNPA 2015-2020 est évolutif et qu'il pourra faire l'objet d'une révision et d'ajustements tout au long de sa mise en œuvre afin de tenir compte des résultats atteints, des budgets disponibles, de l'évolution des connaissances et des orientations, des stratégies et politiques gouvernementales ayant un impact sur l'action du gouvernement du Québec en lien avec le Plan Nord;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Société, met à profit les sommes mises à sa disposition par le Fonds du Plan Nord (ci-après le « FPN »);

ATTENDU QUE conformément à l'article 2 de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (RLRQ, c. F-3.2.1.1.1), le FPN est notamment affecté à l'administration de la Société et au financement de ses activités qui concernent le soutien financier d'infrastructures stratégiques, de mesures favorisant le développement du territoire du Plan Nord, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances ainsi que le financement de la protection de ce territoire et de mesures sociales visant notamment à répondre aux besoins des populations qui y habitent;

ATTENDU QUE la Société peut coordonner et contribuer, financièrement ou de toute autre manière, à la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord, notamment par l'octroi de sommes affectées aux activités d'un ministère;

ATTENDU QUE conformément à l'article 21 de la LSPN, lorsque la Société octroie des sommes affectées aux activités d'un ministère, la Société conclut avec le ministre concerné une entente qui en prévoit l'affectation. Celui-ci dépose cette entente devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa conclusion ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux. Le ministre concerné est responsable devant l'Assemblée nationale des obligations qui lui incombent en vertu de cette entente;

ATTENDU QUE conformément à l'article 22 de la LSPN, les sommes affectées aux activités d'un ministère sont versées dans un fonds spécial lorsque la Loi le permet, autrement elles sont comptabilisées dans un compte à fin déterminée;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, c. M-15.0.1), le ministre a pour mission de soutenir le développement et promouvoir la qualité de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, notamment par le développement des connaissances et des compétences, à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1.1 de la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, c. M-15), dans les domaines de sa compétence, les fonctions du ministre consistent plus particulièrement et notamment à promouvoir et développer le loisir et le sport, adopter des mesures propres à contribuer à la formation et au développement des personnes ainsi



qu'à assurer le développement des établissements d'enseignement et veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par ces établissements.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet l'octroi, par la Société, d'une contribution financière au Ministre devant être affectée aux activités du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dont les sommes sont plus amplement décrites à l'annexe 1 et devant servir à la réalisation des priorités d'action du PNPA 2015-2020 sous sa responsabilité (ci-après la « contribution financière »).

2. OBLIGATIONS DES PARTIES

Les Parties conviennent :

- 2.1 De s'informer mutuellement de tout changement opérationnel ou budgétaire qui pourrait affecter le maintien ou la bonne application de l'entente;
- 2.2 Que la Société peut, après consultation du Ministre, ajuster le montant de sa contribution financière et les modalités de versements prévues à l'annexe 1 en fonction de toute :
 - a) décision gouvernementale modifiant les sommes du FPN versées à la Société;
 - b) autre source de financement dédié, notamment dans le cas où les revenus réels ne sont pas conformes aux prévisions ou aux budgets prévus dans le PNPA 2015-2020.

3. OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

La Société s'engage à verser au Ministre les sommes prévues à l'annexe 1, selon les modalités de versements et pour la réalisation des priorités d'action qui y sont indiquées.

Les dépenses admissibles et les conditions d'octroi sont aussi prévues à l'annexe 1.

4. OBLIGATIONS DU MINISTRE

4.1 OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Le Ministre s'engage à :

- 1° mettre en œuvre les priorités d'action du PNPA 2015-2020 dont il a la responsabilité conformément à la présente entente;
- 2° viser l'atteinte des objectifs généraux du PNPA 2015-2020;
- 3° utiliser la contribution financière de la Société aux seules fins prévues à l'annexe 1, en conformité avec le PNPA 2015-2020 et dans le respect des lois, règlements, politiques et directives applicables;
- 4° obtenir l'autorisation de la Société, advenant qu'il ne dépense pas, au cours d'un exercice, la totalité de la contribution versée pour cet exercice, pour conserver les sommes et reporter leur utilisation à un exercice ultérieur;
- 5° obtenir l'autorisation préalable de la Société pour réaménager les budgets qui lui sont octroyés entre les priorités d'action identifiées à l'annexe 1;
- 6° s'assurer que les programmes et conventions d'aide financière relatifs au PNPA 2015-2020 pour lesquels la Société verse une contribution financière répondent aux exigences mentionnées à l'annexe 2;
- 7° soumettre préalablement, dans un délai raisonnable, à la Société toute demande soumise à l'approbation du Conseil des ministres ou du Conseil du trésor en vue de mettre en œuvre l'une des priorités d'action sous sa responsabilité et pour laquelle la Société contribue financièrement;



- 8° aviser la Société, dès que possible, de la tenue d'activités publiques et de conférences de presse relatives aux priorités d'action sous sa responsabilité;
- 9° soumettre à la Société pour commentaires tous projets de communiqué de presse relatifs aux priorités d'action sous sa responsabilité;
- 10° mentionner, dans tous les communiqués de presse et autres moyens de communication relatifs aux priorités d'action sous sa responsabilité, incluant la promotion des programmes, que celles-ci découlent du PNPA 2015-2020 et la partie du financement provenant de la Société, à moins d'une exception prévue à l'annexe 2;
- 11° utiliser le visuel déterminé par la Société dans tous les communiqués de presse et autres moyens de communication relatifs aux priorités d'action sous sa responsabilité, incluant la promotion des programmes, lorsque ceux-ci découlent du PNPA 2015-2020, à moins d'une exception prévue à l'annexe 2.

4.2 OBLIGATIONS RELATIVES AU SUIVI ET À LA REDDITION DE COMPTES

Le Ministre s'engage à :

- 1° fournir à la Société toute information nécessaire à la mise en œuvre, au suivi ou à la reddition de comptes relativement aux priorités d'action du PNPA 2015-2020 qui sont sous sa responsabilité;
- 2° fournir, à la demande de la Société, pour chacune des priorités d'actions prévues à l'annexe 1 et dans un délai raisonnable, tous les documents et données relatifs au versement de la contribution financière et pour la reddition de comptes;
- 3° compléter et transmettre à la Société, pour chacune des priorités d'action sous sa responsabilité, la fiche de suivi semestriel fournie à l'annexe 3 au plus tard le 30 juin et le 30 janvier de chaque année;
- 4° transmettre à la Société copie de tout rapport final, projet de recherche ou d'acquisition de connaissances ou toute publication financée en tout ou en partie par la contribution financière de la Société, dans le cadre d'une action sous sa responsabilité dans les 30 jours suivant sa réception.

À cet égard, la Société s'engage à garder confidentielles les copies de rapport ainsi transmis et à s'assurer que seules les personnes à son emploi qui ont absolument besoin d'en prendre connaissance puissent le faire. Cet engagement de confidentialité continue d'avoir plein effet jusqu'à ce que le rapport soit rendu public ou jusqu'à ce que le titulaire des droits d'auteurs ait donné son autorisation à la divulgation par la Société au Ministre, et ce, dans la mesure où la Société s'assure du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

5. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Malgré la date de sa signature, la présente entente entre en vigueur le 10 avril 2014, date à laquelle des sommes provenant de la Société ont été engagées dans le cadre d'une action du PNPA 2015-2020, et prend fin le 31 mars 2020.

Demeure en vigueur malgré la fin de la présente entente, quelle qu'en soit la cause, toute clause qui de par nature devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment les clauses concernant la confidentialité.



6. MODIFICATIONS

Toute modification au contenu de la présente entente doit faire l'objet d'une entente écrite et signée par les Parties. Cette entente ne peut changer la nature de la présente entente et elle en fera partie intégrante.

7. RÉSILIATION

7.1 La Société se réserve le droit de résilier l'entente pour l'un des motifs suivants :

- a) le gouvernement met fin au PNPA 2015-2020 ou dépose une nouvelle politique le remplaçant;
- b) la Société cesse de recevoir des sommes du FPN;
- c) la Société cesse ses activités.

7.2 La résiliation prend alors effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le Ministre, à moins qu'une autre date ne soit expressément prévue dans cet avis à cet effet.

La Société n'est pas tenue de rembourser toute somme engagée par le Ministre à compter de cette date.

8. ANNEXES

Les annexes mentionnées à la présente convention en font partie intégrante; les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent. En cas de conflit entre une annexe et la présente convention, cette dernière prévaudra.



9. COMMUNICATIONS ET REPRÉSENTANTS

- 9.1 Aux fins de l'application de la convention, y compris pour toute approbation qui y est requise, les parties désignent respectivement pour les représenter les personnes dont le titre apparaît à la clause suivante.
- 9.2 Toute communication ou avis devant être transmis en vertu de la convention, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

Pour la Société :

Madame Manon Boucher
Vice-présidente à la concertation et au partenariat
Société du Plan Nord
900, boulevard René-Lévesque Est, 7^e étage, bureau 720
Québec (Québec) G1R 2B5
manon.boucher@spn.gouv.qc.ca

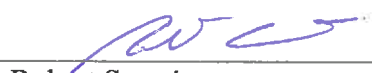
Pour le Ministre :

Madame Anne-Marie Lepage
Sous-ministre adjointe aux services aux anglophones,
aux autochtones et à la diversité culturelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, De la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
anne-marie.lepage@education.gouv.qc.ca

- 9.3 Si un remplacement est rendu nécessaire, chaque partie en avise l'autre dans les meilleurs délais.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé la présente entente en deux (2) exemplaires.

LA SOCIÉTÉ



Robert Sauvé
Président-directeur général

le 29 février 2016

Date

LE MINISTRE



Sylvie Barcelo
Sous-ministre

le 18 février 2016

Date



ANNEXE 1

BUDGETS ET DÉPENSES ADMISSIBLES MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1.1 CENTRE MULTIFONCTIONNEL POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE — SEPT-ÎLES (SERVICE DE DETTES)													
BUDGET ET MODALITÉS DE VERSEMENTS	2015-2020 TOTAL	2015-2016				2016-2017				2017-2018	2018-2019	2019-2020	
		1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL		
	4 452 255 \$	-	-	-	-	-	231 703 \$	347 555 \$	347 554 \$	231 703 \$	1 158 515 \$	1 128 214 \$	1 097 913 \$
DESCRIPTION DU PROJET	Le budget de 4,45 M\$, versé par la Société, permettra la réalisation d'un projet de construction de 3 057 m² d'un centre multifonctionnel en formation professionnelle étant composé d'ateliers polyvalents, de salles d'entreposage pour les équipements, de quelques classes et d'espace pour l'administration et les services aux élèves. Le concept novateur d'un centre multifonctionnel repose sur la polyvalence des ateliers pour y offrir des programmes d'études en formation professionnelle selon les besoins de main-d'œuvre changeants dans le temps. Après analyse des besoins du marché du travail du Nord québécois, trois programmes d'études ont été autorisés à la Commission scolaire du Fer sur une base permanente le 7 août 2014 : • Forage et dynamitage (DEP 5092); • Mécanique de véhicules lourds routiers (DEP 5330); • Mécanique de moteurs diesel et de contrôles électroniques (ASP 5259). Le financement de ce projet s'effectuera par la Société par l'entremise de service de dettes dont des transferts seront effectués dans un compte à fin déterminée au MEES.												
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	Pour versement de la Société du Plan Nord : Tous les trimestres, le MEES fournira une lettre à la SPN identifiant les montants des versements selon la planification financière prévue. À cette lettre seront joints les documents justificatifs nécessaires, dont les projets nécessitant un versement. Pour le présent projet, les mêmes éléments requis par le MEES en termes de reddition de comptes, présentés ci-dessous, seront acheminés à la SPN afin d'obtenir les versements requis. Un extrait des états financiers de la Commission scolaire du Fer sera également joint à la demande de versement. Cet extrait des états financiers fera état de l'avancement des dépenses sur le projet et sera présenté par période trimestrielle.												




	Pour reddition de comptes : • Résultats des appels d'offres; • Contrat signé avec l'entrepreneur; • Détails des dépenses par catégorie; • Résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fer.											
	1.2 CENTRE MULTIFONCTIONNEL POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE – CHIBOUGAMAU (SERVICE DE DETTES)											
BUDGET ET MODALITÉS DES VERSEMENTS	2015-2020 TOTAL	2015-2016				2016-2017				2017-2018	2018-2019	2019-2020
	2 098 669 \$	1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL	419 734 \$
		-	-	-	439 644 \$	439 644 \$	85 938 \$	128 906 \$	128 906 \$	85 938 \$	429 688 \$	
DESCRIPTION DU PROJET	<i>Financement des investissements pour compléter l'agrandissement du Centre de formation professionnelle (CFP) de la Baie-James à la Commission scolaire de la Baie-James. Ce projet a permis de compléter la réalisation d'un projet d'agrandissement de 809 m² au CFP de la Baie-James afin de créer un atelier additionnel de grande superficie. Ce projet était prioritaire pour la Commission scolaire et permettait de résoudre une problématique de fonctionnalité et de superficies insuffisantes des locaux. Le projet a fait l'objet d'un financement en juillet 2012 à même les fonds réguliers du PQI du Ministère, et les dernières analyses, réalisées en collaboration avec la Commission scolaire de la Baie-James avaient déterminé que les sommes octroyées n'étaient pas suffisantes pour réaliser le projet dans son ensemble. Une demande de coûts supplémentaires de 3,01 M\$ avait été déposée officiellement par la Commission scolaire de la Baie-James dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2014-2024. La présente annexe couvre la période de 2015-2020 pour un montant maximal de 2 098 669 \$. Le financement de ce projet s'effectuera par la SPN par l'entremise de service de dettes dont des transferts seront effectués dans un compte à fin déterminée au MEES.</i>											
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	Pour versement de la Société du Plan Nord : <i>Tous les trimestres, le MEES fournira une lettre à la SPN identifiant les montants des versements selon la planification financière prévue. À cette lettre seront joints les documents justificatifs nécessaires, dont les projets nécessitant un versement.</i> <i>Pour le présent projet, les mêmes éléments requis par le MEES en termes de reddition de comptes, présentés ci-dessous, seront acheminés à la SPN afin d'obtenir les versements requis. Un extrait des états financiers de la Commission scolaire de la Baie-James sera également joint à la demande de versement. Cet extrait des états financiers fera état de l'avancement des dépenses sur le projet et sera présenté par période trimestrielle.</i>											



Pour reddition de comptes : • Résultats des appels d'offres; • Contrat signé avec l'entrepreneur; • Détails des dépenses par catégorie; • Résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Baie-James.												
1.3 USINE-ÉCOLE DE MÉTALLURGIE MODULAIRE (SERVICE DE DETTES)												
BUDGET DES VERSEMENTS	2015-2020 TOTAL	2015-2016				2016-2017				2017-2018	2018-2019	2019-2020
		1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL	
	1 234 048 \$	-	-	-	-	259 733 \$	259 733 \$	50 654 \$	75 981 \$	75 981 \$	50 654 \$	253 271 \$
DESCRIPTION DU PROJET	Financement des investissements pour l'acquisition et l'aménagement d'une usine-école mobile spécialisée dans le domaine du traitement du minerai. Le projet consiste en l'acquisition et l'aménagement d'une usine-école de métallurgie mobile et modulaire. Cette usine servira à traiter du minerai pour en extraire les minéraux et les métaux de valeur. L'usine-école mobile comprendra quatre roulettes et sera entièrement autonome. Elle offrira un environnement fidèle aux usines actuelles tout en étant conforme aux diverses réglementations. Elle permettra d'offrir un environnement d'apprentissage contrôlé avec des équipements réellement utilisés dans l'industrie minière, mais avant tout d'offrir le programme d'études « Conduite de machines de traitement du minerai (5274) », autorisé de façon provisoire à la Commission scolaire depuis 2012-2013, directement sur les sites des projets miniers du territoire de la Commission scolaire de la Baie-James et même d'autres régions minières en partenariat avec les compagnies. Le financement de ce projet s'effectuera par la SPN par l'entremise de service de dettes dont des transferts seront effectués dans un compte à fin déterminée au MEES.											
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	Pour versement de la Société du Plan Nord : Tous les trimestres, le MEES fournira une lettre à la SPN identifiant les montants des versements selon la planification financière prévue. À cette lettre seront joints les documents justificatifs nécessaires, dont les projets nécessitant un versement. Pour le présent projet, les mêmes éléments requis par le MEES en termes de reddition de comptes, présentés ci-dessous, seront acheminés à la SPN afin d'obtenir les versements requis. Un extrait des états financiers de la Commission scolaire de la Baie-James sera également joint à la demande de versement. Cet extrait des états financiers fera état de l'avancement des dépenses sur le projet et sera présenté par période trimestrielle. Pour reddition de comptes : • Résultats des appels d'offres; • Contrat signé avec l'entrepreneur; • Détails des dépenses par catégorie;											

82
per

	• Résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Baie-James.											
1.4 PROJETS STRUCTURANTS POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES (15 M\$)												
BUDGET ET MODALITÉS DES VERSEMENTS	2015-2020 TOTAL	2015-2016				2016-2017				2017-2018	2018-2019	2019-2020
	13 970 000 \$ ¹	1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL	2 540 000 \$
		-	-	-	7 380 000 \$	7 380 000 \$	508 000 \$	762 000 \$	762 000 \$	508 000 \$	2 540 000 \$	
DESCRIPTION DU PROJET	Construction d'une école primaire à Wemindji comprenant la construction de 20 logements pour les Cris (personnel enseignant et personnel de la Commission scolaire crie) et reconstruction de l'école d'Aupaluk avec garage chauffant (pour y loger les autobus scolaires soumis aux conditions climatiques difficiles) à la suite de l'incendie survenu en 2013-2014. Le résiduel de l'enveloppe sera utilisé en fonction de nouveaux projets structurants analysés et sous réserve de leurs approbations par la SPN. Le budget de 13,97 M\$ comprend une somme de 2,62 M\$ pour la reconstruction de l'école d'Aupaluk, une somme de 6,642 M\$ pour la construction de l'école primaire à Wemindji ainsi que 20 logements et 4,708 M\$ pour d'autres projets. Le financement de ce projet s'effectuera par la SPN (payé au comptant) dont des transferts seront effectués dans un compte à fin déterminée au MEEES.											
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	Pour versement de la Société du Plan Nord : Tous les trimestres, le MEEES fournira une lettre à la SPN identifiant les montants des versements selon la planification financière prévue. À cette lettre seront joints les documents justificatifs nécessaires, dont les projets nécessitant un versement. Pour le présent projet, les mêmes éléments requis par le MEEES en termes de reddition de comptes, présentés ci-dessous, seront acheminés à la SPN afin d'obtenir les versements requis. Un extrait des états financiers de la Commission scolaire Crie et de la Commission scolaire Kativik sera également joint à la demande de versement. Cet extrait des états financiers fera état de l'avancement des dépenses sur le projet et sera présenté par période trimestrielle. Les pièces requises pour les projets non identifiés seront établies lors de l'approbation des projets. Pour reddition de comptes : • Résultats des appels d'offres, • Contrat signé avec l'entrepreneur, • Détails des dépenses par catégorie. • Résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Baie-James.											

- Résultats des appels d'offres,
- Contrat signé avec l'entrepreneur,
- Détails des dépenses par catégorie.
- Résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Baie-James.

 Le montant de 15 M\$ initial doit être réduit d'un montant de 1,029 M\$ qui a déjà été versé en 2014-2015.

1.5 ACCROÎTRE LES SERVICES DE SOUTIEN AUX PERSONNES AUTOCHTONES EN FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE (FGA-FP)													
BUDGET ET MODALITÉS DES VERSEMENTS	2015- 2020 TOTAL	2015-2016 TRIMESTRE				2016-2017 TRIMESTRE				2019-2020			
		1	2	3	4	TOTAL	1	2	3		4	TOTAL	
	5 M\$	-	-	-	-	429,5 K\$	429,5 K\$	429,5 K\$	429,5 K\$	1,718 K\$	1,084 M\$	1,083 M\$	1,115 K\$
PROJET-PILOTE : 2016-2017 en FGA-FP													
DESCRIPTION DU PROJET	SOUTIEN À LA DÉFINITION ET À LA RÉALISATION DU PROJET DE L'ADULTE AUTOCHTONE												
	- Accompagnement en information et en orientation scolaire et professionnelle; - Accompagnement dans l'exploration du marché du travail et la réalisation de stages pendant sa formation; - Accompagnement au plan académique.												
	Description :												
	2 premiers trimestres :												
	- Ressources en information et en orientation scolaire et professionnelle dans les 4 commissions scolaires francophones du territoire² et la commission scolaire anglophone³ pour dresser un diagnostic des besoins et développer les stratégies et le matériel d'intervention conséquent. (180 jours x 350 \$/jour x 4 commissions scolaires francophones = 252 000 \$) (100 jours x 350 \$/jour x 1 commission scolaire anglophone = 35 000 \$) - Ressources en services complémentaires dans les 4 commissions scolaires francophones du territoire pour dresser un diagnostic des besoins et développer les stratégies et le matériel d'intervention conséquents. (180 jours x 350 \$/jour x 4 commissions scolaires francophones = 252 000 \$) (100 jours x 350 \$/jour x 1 commission scolaire anglophone = 35 000 \$)												
	574 000 \$												

2 derniers trimestres :	
- Ressources en information et en orientation scolaire et professionnelle dans les 4 commissions scolaires francophones et la commission scolaire anglophone du territoire pour expérimenter les stratégies et le matériel développés; (180 jours x 350 \$/jour x 4 commissions scolaires francophones = 252 000 \$) (100 jours x 350 \$/jour x 1 commission scolaire anglophone = 35 000 \$) - Ressources en services complémentaires dans les 4 commissions scolaires francophones et la commission scolaire anglophone du territoire pour expérimenter les stratégies et le matériel développés. (180 jours x 350 \$/jour x 4 commissions scolaires francophones = 252 000 \$) (100 jours x 350 \$/jour x 1 commission scolaire anglophone = 35 000 \$).	574 000 \$
Frais de déplacement pour l'ensemble des 5 commissions scolaires	250 000 \$
Frais pour le matériel de l'ensemble des 5 commissions scolaires	250 000 \$
Évaluation du projet : 1 personne-ressource/année	70 000 \$
Total :	1 718 000 \$
POURSUITE PROJET-PILOTE 2017-2018 en FGA-FP	
SOUTIEN À LA DÉFINITION ET À LA RÉALISATION DU PROJET DE L'ADULTE AUTOCHTONE	
- Accompagnement en information et en orientation scolaire et professionnelle; - Accompagnement dans l'exploration du marché du travail et la réalisation de stages pendant sa formation; - Accompagnement au plan académique.	
Description :	Coûts
Pour les 4 commissions francophones :	
- Ressources en information et en orientation scolaire et professionnelle dans les 4 commissions scolaires francophones du territoire pour poursuivre la mise à l'essai et la bonification des stratégies et du matériel d'intervention développés depuis le début. (245 jours x 350 \$/jour x 4 commissions scolaires = 343 000 \$)	686 000 \$

	• Ressources en services complémentaires dans les 4 commissions scolaires francophones du territoire pour poursuivre la mise à l'essai et la bonification des stratégies et du matériel d'intervention développés depuis le début. - (245 jours x 350 \$/jour x 4 commissions scolaires = 343 000 \$)	
	Pour la commission scolaire anglophone :	
	• Ressources en information et en orientation scolaire et professionnelle de la commission scolaire anglophone pour poursuivre la mise à l'essai et la bonification des stratégies et du matériel d'intervention développés depuis le début. - (150 jours x 350 \$/jour x 1 commission scolaire = 52 500 \$) • Ressources en services complémentaires de la commission scolaire anglophone pour poursuivre la mise à l'essai et la bonification des stratégies et du matériel d'intervention développés depuis le début. - (150 jours x 350 \$/jour x 1 commission scolaire = 52 500 \$)	105 000 \$
	Frais de déplacement pour l'ensemble des 5 commissions scolaires	123 000 \$
	Frais pour le matériel de l'ensemble des 5 commissions scolaires	100 000 \$
	Évaluation du projet : 1 ressource/année	70 000 \$
	Total :	1 084 000 \$
	POURSUITE du PROJET-PILOTE : 2018-2019 en FGA-FP	
	SOUTIEN À LA DÉFINITION ET À LA RÉALISATION DU PROJET DE L'ADULTE AUTOCHTONE	
	• Accompagnement en information et en orientation scolaire et professionnelle; • Accompagnement dans l'exploration du marché du travail et la réalisation de stages pendant sa formation; • Accompagnement au plan académique.	
	Description :	Coûts
	Pour les 4 commissions francophones :	
	• Ressources en information et en orientation scolaire et professionnelle dans les 4 commissions scolaires francophones du territoire pour poursuivre la mise à l'essai et la bonification des stratégies et du matériel d'intervention développés depuis le début. - (245 jours x 350 \$/jour x 4 commissions scolaires = 343 000 \$)	686 000 M\$



	• Ressources en services complémentaires dans les 4 commissions scolaires francophones du territoire pour poursuivre la mise à l'essai et la bonification des stratégies et du matériel d'intervention développés depuis le début. - (245 jours x 350 \$/jour x 4 commissions scolaires = 343 000 \$)	
	Pour la commission scolaire anglophone :	
	• Ressources en information et en orientation scolaire et professionnelle de la commission scolaire anglophone pour poursuivre la mise à l'essai et la bonification des stratégies et du matériel d'intervention développés depuis le début. - (150 jours x 350 \$/jour x 1 commission scolaire = 52 500 \$) • Ressources en services complémentaires de la commission scolaire anglophone pour poursuivre la mise à l'essai et la bonification des stratégies et du matériel d'intervention développés depuis le début. - (150 jours x 350 \$/jour x 1 commission scolaire = 52 500 \$)	105 000 \$
	Frais de déplacement pour l'ensemble des 5 commissions scolaires	122 000 \$
	Frais pour le matériel de l'ensemble des 5 commissions scolaires	100 000 \$
	Évaluation du projet : 1 personne-ressource/année	70 000 \$
	Total :	1 083 000 \$
	POURSUITE et ÉVALUATION PROJET-PILOTE 2019-2020 en FGA-FP	
	SOUTIEN À LA DÉFINITION ET À LA RÉALISATION DU PROJET DE L'ADULTE AUTOCHTONE	
	• Accompagnement en information et en orientation scolaire et professionnelle; • Accompagnement dans l'exploration du marché du travail et la réalisation de stages pendant sa formation; • Accompagnement au plan académique;	
	Description :	Coûts
	4 trimestres avec les 5 commissions scolaires du territoire :	
	• Ressources en information et en orientation scolaire et professionnelle dans les 5 commissions scolaires du territoire pour finaliser l'évaluation du projet et assurer des activités de transfert dans d'autres communautés. - (250 jours x 350 \$/jour x 5 commissions scolaires = 437 500 \$)	875 000 \$



IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	- Ressources en services complémentaires dans les 5 commissions scolaires du territoire pour finaliser l'évaluation du projet et assurer des activités de transfert dans d'autres communautés. (250 jours x 350 \$/jour x 5 commissions scolaires = 437 500 \$)	Ressources en services complémentaires dans les 5 commissions scolaires du territoire pour finaliser l'évaluation du projet et assurer des activités de transfert dans d'autres communautés.
	Frais de déplacement des 5 commissions scolaires pour les activités de transfert	150 000 \$
	Rédaction définitive du rapport d'évaluation, dépôt et participation aux activités de transfert (incluant les déplacements) : 1 ressource/année	90 000 \$
	Total	1 115 000 \$

IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	Pour versement de la Société du Plan Nord :									
	Tous les trimestres, le MEES fournira une lettre à la SPN identifiant les montants des versements selon la planification financière prévue. À cette lettre seront joints les documents justificatifs nécessaires, dont les projets nécessitant un versement.									
	Pour le présent projet, le MEES fournira les documents suivants :									
	- Factures de chaque commission scolaire déposées chaque trimestre pour le personnel engagé et les déplacements; - Contrat pour un consultant en évaluation. Pour reddition de comptes : - Bilan financier; - Moyens mis en place pour soutenir la persévérance et la réussite scolaires : - Matériel développé en information et en orientation scolaire pour soutenir la motivation et la détermination; - Matériel de soutien à l'apprentissage. - Nombre de plans d'action développés et réalisés avec les adultes; - Statistiques sur la persévérance et la réussite scolaires; - Rapport d'évaluation.									

1.6 OFFRE DE SERVICES EN LOISIR ET SPORT													
BUDGET ET MODALITÉS DE VERSEMENTS	2015-2020 TOTAL	2015-2016 TRIMESTRE				2016-2017 TRIMESTRE				2017-2018	2018-2019	2019-2020	
	1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL	500 K\$	500 K\$	500 K\$
	2,5 M\$	-	-	-	85 K\$	-	915 K\$	-	-	915 K\$			




DESCRIPTION DU PROJET	1- Soutien financier à la délégation du Nunavik pour sa participation aux Jeux de l'Arctique Les Jeux de l'Arctique est un événement sportif et culturel qui existe depuis 1970. Tous les deux ans, les nations qui ont des résidents au nord du 60° parallèle sélectionnent de jeunes athlètes et artistes pour participer à différentes compétitions et démonstrations culturelles. - Préparation de la délégation aux Jeux (vêtements, camp de sélection des athlètes, transport, etc.). Les salaires ne sont pas visés. - La participation aux Jeux de l'Arctique est une occasion de participer à un événement sportif et culturel international. Pour de nombreux Autochtones, la pratique de sports traditionnels est aussi une façon de préserver leur culture et de combattre de nombreux problèmes sociaux, tels la sédentarité et le tabagisme. 2- Soutien financier aux unités régionales de loisir et de sport du Nord-du-Québec (Inuits, Cris et Jamésiens) L'URLS voit à la planification du développement régional en loisir et en sport en offrant des services appropriés aux besoins régionaux et locaux, en réalisant des interventions favorables à la pratique sportive, en assurant un soutien au bénévolat et à la formation des intervenants en loisir et en sport, en soutenant la réalisation de la mission pour personnes handicapées et en collaborant à la réalisation des campagnes de promotion en loisir et en sport. 3- Soutien financier pour l'accessibilité aux camps de vacances Le soutien permettra d'atténuer les contraintes socio-économiques qui pèsent sur les personnes en situation de pauvreté et sur celles vivant avec un handicap et ainsi favoriser leur accessibilité aux camps de vacances pour augmenter leur participation à des activités récréatives et sportives. - Versement à la Commission loisir et sport de la Baie-James (qui réalise ensuite un appel de projets), au gouvernement régional cri (qui répartit la somme parmi ses communautés) et à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Côte-Nord (qui remet la somme au village naskapi). - Les territoires couverts par ces organismes n'ayant pas de camps de vacances correspondant à la définition du programme ministériel de soutien financier, le soutien leur est versé à titre de projets spéciaux. 4- Soutien financier pour la mise en place de clubs sportifs dans les communautés nordiques Le soutien permettra d'améliorer l'encadrement de la pratique sportive des jeunes vivant dans les communautés autochtones et du Nord québécois en leur associant du personnel qualifié en entraînement sportif, en les aidants à acheter de l'équipement et en soutenant des activités sportives.
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	Pour versement de la Société du Plan Nord : Tous les trimestres, le MEES fournira une lettre à la SPN identifiant les montants des versements selon la planification financière prévue. À cette lettre seront joints les documents justificatifs nécessaires, dont les projets nécessitant un versement. Pour le présent projet, le MEES fournira les documents suivants : 1- Rapport pré Jeux (sélection, équipe de mission, horaire, etc.) et budget prévisionnel; 2- Convention d'aide financière signée; 3- Convention d'aide financière signée; 4- Résultats duprocessus d'appel de projets.

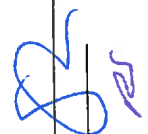



Pour reddition de comptes :												
1- Bilan de la préparation de la délégation du Nunavik de leur participation aux Jeux de l'Arctique; 2- Rapport annuel et états financiers; 3- Rapport d'activité et ventilation des dépenses; 4- Rapport d'activité et ventilation des dépenses.												
1.7 OFFRE DE SERVICE COLLÉGIALE ET UNIVERSITAIRE - ÉVALUATION PROSPECTIVE												
BUDGET ET MODALITÉS DE VERSEMENTS	2015-2020 TOTAL	2015-2016 TRIMESTRE				2016-2017 TRIMESTRE				2017-2018	2018-2019	2019-2020
		1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL	
	100 K\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 K\$	50 K\$
DESCRIPTION DU PROJET	La mesure a pour objectif d'actualiser et de partager avec les partenaires des autres ministères concernés, des communautés autochtones et des entreprises, l'état des lieux portant sur l'offre de services collégiale et universitaire sur le territoire du Plan Nord et à procéder avec ces mêmes partenaires à une évaluation prospective des besoins à combler. Il y a lieu d'entreprendre, de concert avec les acteurs déjà présents sur le territoire, dont les tables interordres, les partenaires gouvernementaux, les organismes de coordination et les entreprises une démarche de validation à la fois des besoins actuels et à venir en matière de formation dans le domaine de l'enseignement supérieur et des services offerts ou pouvant être développés pour y répondre. Cette mesure correspond à la phase deux du rapport intitulé : « Coordination et déploiement de l'offre de formation universitaire et des activités de recherche sur la partie nord du Québec » déposé en 2013.											
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	Pour versement de la Société du Plan Nord : Tous les trimestres, le MEES fournira une lettre à la SPN identifiant les montants des versements selon la planification financière prévue. À cette lettre seront joints les documents justificatifs nécessaires, dont les projets nécessitant un versement. Pour le présent projet, le MEES fournira la facturation pour les services d'experts. Pour reddition de comptes : État d'avancement de l'étude en 2016-2017 et Rapport final en 2017-2018.											

82
res

1.8 Analyse de la mise en place d'une offre de formation regroupée et mobile à l'intention de l'industrie minière et des grands chantiers hydroélectriques												
BUDGET ET MODALITÉS DE VERSEMENTS	2015-2020	2015-2016 TRIMESTRE				2016-2017 TRIMESTRE				2017-2018	2018-2019	2019-2020
	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL	
	230 K\$	-	-	-	-	-	50 K\$	50 K\$	50 K\$	65 K\$	65 K\$	230 K\$
DESCRIPTION DU PROJET	Dans l'optique d'évaluer la pertinence de créer un regroupement des différentes commissions scolaires en formation professionnelle, ce projet vise à: • embaucher des ressources contractuelles pour procéder à une étude visant à déterminer les conditions pour la mise en place d'une offre de formation regroupée et mobile à l'intention de l'industrie minière et de grands chantiers hydroélectriques; • recenser les besoins par sondage auprès des entreprises; • déterminer les modèles de formation appropriés; • estimer les ressources enseignantes requises; • identifier les équipements nécessaires pour pouvoir offrir une offre de formation mobile; • proposer un montage financier; • acquérir certains équipements, si disponibilité budgétaire; • consulter les commissions scolaires pour former un consortium et répartir l'offre de formation; • élaborer une entente.											
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	Pour versement de la Société du Plan Nord : Tous les trimestres, le MEES fournira une lettre à la SPN identifiant les montants des versements selon la planification financière prévue. À cette lettre seront joints les documents justificatifs nécessaires, dont les projets nécessitant un versement. Pour le présent projet, le MEES fournira : • Le contrat pour l'embauche des ressources requises pour la réalisation des différentes études; • La mise en paiement et les factures. Pour reddition de comptes : • Les résultats de chaque étape seront produits dans divers documents et remis pour la reddition de comptes : ○ résultats des besoins quantitatifs de main-d'œuvre; ○ présentation des modèles de programmes de formation; ○ montage financier; ○ choix des commissions scolaires; ○ ententes entre les commissions scolaires;											

82

	☐ choix des équipements requis: ☐ appel d'offres pour le choix d'équipement.												
1.9 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION, LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE RÉGIONAL D'ÉDUCATION DES ADULTES À UASHAT MAK MANI-UTENAM													
BUDGET ET MODALITÉS DE VERSEMENTS	2015-2020 TOTAL	2015-2016 TRIMESTRE				2016-2017 TRIMESTRE				2017-2018	2018-2019	2019-2020	
	1,14 M\$	1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL	285 k\$	285 k\$
DESCRIPTION DU PROJET	Dans la suite des engagements mutuels en matière d'éducation des adultes pris lors du Forum socioéconomique des Premières Nations tenu à Mashteuiatsh, en 2006, le gouvernement du Québec, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) et la Fiducie en éducation des adultes des Premières nations ont signé, en 2012, 2014 et 2015 trois ententes sur l'organisation, la gestion et l'exploitation des centres régionaux d'éducation des adultes. Le gouvernement du Québec, l'APNQL et la Fiducie, en concluant l'entente de 2015, ont augmenté le nombre de centres régionaux d'éducation des adultes dans les communautés autochtones de deux à quatre. Avec cette nouvelle entente approuvée en juin 2015, en plus des centres de Lac-Simon et de Kahnawake reconnus dans les ententes précédentes, le Centre régional d'éducation des adultes de Listuguj, jusqu'à maintenant lié au centre de Kahnawake, deviendra un troisième centre indépendant reconnu par cette entente. Un quatrième centre sera mis sur pied à Uashat-Maliotenam, ce qui portera le nombre total de centres à quatre. L'établissement de ce quatrième centre s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de relancer le Plan Nord ainsi que dans les priorités annoncées dans le Budget 2014-2015. En effet, le futur centre de Uashat-Maliotenam contribuera à augmenter le nombre de travailleurs diplômés afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre liés aux projets de développement sur le territoire du Plan Nord. L'intégration et la participation des populations locales à ce développement s'inscrivent dans la vision de développement durable du gouvernement. La nouvelle entente prévoit, le versement à la Fiducie en éducation des adultes des Premières nations d'une subvention maximale de 2 420 000 \$ pour l'exercice financier 2015-2016, dont 285 000 \$ proviendront de la Société. L'entente entre le gouvernement du Québec et la Fiducie en éducation des adultes des Premières nations est financée du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Pour versement de la Société du Plan Nord : Tous les trimestres, le MEES fournira une lettre à la SPN identifiant les montants des versements selon la planification financière prévue. À cette lettre seront joints les documents justificatifs nécessaires, dont les projets nécessitant un versement. Pour le présent projet, le MEES fournira la planification budgétaire annuelle du Conseil scolaire et du centre régional de Uashat-Malioténam.												
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES													

	Pour reddition de comptes : • <i>L'article 9.2 de l'entente stipule qu'un rapport de vérification sur les opérations financières doit être remis par un vérificateur externe dans les trois mois suivant la fin de l'exercice financier;</i> • <i>Remise du rapport de vérification sur les opérations financières complétées par le vérificateur externe;</i> • <i>Remise du rapport de dépenses du centre régional d'Uashat-Malioténam.</i>
--	---

BUDGET TOTAL DES PRIORITÉS D'ACTION	2015-2020 TOTAL	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	30 724 972 \$	8 449 397 \$	7 579 454 \$	6 253 758 \$	5 126 040 \$	3 316 323 \$




ANNEXE 2

EXIGENCES RELATIVES À UN PROGRAMME OU À UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE LIÉ AU PLAN NORD À L'HORIZON 2035, PLAN D'ACTION 2015-2020

Tout cadre normatif d'un programme ou d'une convention d'aide financière doit :

- a) Faire référence au PNPA 2015-2020 et à la Société;
- b) Prévoir la possibilité pour le Ministre, d'annuler ou, le cas échéant, d'exiger la restitution des sommes versées en cas de non-respect des conditions du programme;
- c) Spécifier les règles applicables concernant la possibilité de cumul de l'aide financière provenant du gouvernement provincial, fédéral ou d'autres fonds publics ou privés et précisant la contribution du programme en cas de cumul;
- d) Indiquer que le financement gouvernemental maximal accordé pour un projet, incluant tous les paliers de gouvernement, ne peut excéder 50 % du coût total d'un projet soumis par une entreprise privée à but lucratif;
- e) Spécifier que tout bénéficiaire de l'aide financière doit s'engager à respecter les lois et règlements en vigueur et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;
- f) Spécifier une date de fin de programme, laquelle ne doit pas excéder le 31 mars 2020;
- g) Préciser que le budget du programme est conditionnel à la disponibilité des fonds;
- h) Faire mention du PNPA 2015-2020 et de la Société dans toute communication avec les bénéficiaires sauf dans le cas du projet 1.9 prévu à l'annexe 1;
- i) Exiger la mention du PNPA 2015-2020 et de la Société dans toute communication publique des bénéficiaires du programme lorsqu'il est fait référence au financement reçu du PNPA 2015-2020 sauf dans le cas du projet 1.9 prévu à l'annexe 1.



ANNEXE 3

FICHE DE SUIVI SEMESTRIEL DES PRIORITÉS D’ACTION DU
PLAN NORD À L’HORIZON 2035, PLAN D’ACTION 2015-2020

Date de mise à jour :

LIBELLÉ DE L’ACTION		MINISTÈRE RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE	
Budget total de l’action pour l’année en cours	\$	Contribution des partenaires pour l’année en cours	\$
Contribution du Fonds du Plan Nord pour l’année en cours	\$	Autofinancement pour l’année en cours	\$
CONTRIBUTION DES PARTENAIRES			
(Identifiez les partenaires et leurs contributions)			

DIRECTION RESPONSABLE		Téléphone (poste)
Chargé de projet :		
Gestionnaire :		
Direction :		

INFORMATIONS SUR L’ACTION	
1. Type d’action	(Immobilisation, ETC, aide financière, programme, etc.)
2. Description	
3. Résultats attendus au terme du projet	
4. Résultats et projets financés pour l’année en cours	



PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE		ÉCHÉANCIER	ÉTAT D'AVANCEMENT
État d'avancement	Complété : C En cours : Ec Abandonnée : A Inactive : I		
Explication			

FONDS DU PLAN NORD					
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total
Dépenses réelles de l'année en cours par trimestre					
Prévision des dépenses pour l'année à venir par trimestre					

VALIDATION	
Rédigée par :	Approuvée par :
Titre :	Titre :
N° tél. :	N° tél. :
Date :	Date :